



Modifications des lois du jeu





Modifications des lois du jeu

Loi 3

Capitaine

Loi 8

Balle à Terre



Loi 12

Corner

Loi 10 & 14

Doubles Contacts





loi 3

C

Capitaine

Texte de Loi

Chaque équipe est tenue d'avoir sur le terrain, un capitaine portant un brassard. Le capitaine de l'équipe ne bénéficie d'aucun statut spécial ni de privilèges particuliers, mais est, dans une certaine mesure, responsable du comportement de son équipe.

Explications

Capitaine identifié par le brassard autorisé à communiquer avec l'arbitre.

Les autres joueurs **ne peuvent plus s'adresser à l'arbitre** pour demander une explication.

Dans le calme, l'arbitre fournit au capitaine les éléments de sa décision, de façon claire et concise.

Bras tendu en direction du contestataire



Rôle de responsabilisation du capitaine auprès de ses partenaires pour être le seul communicant





loi 8

Balle à Terre

Texte de Loi

Si, lorsque le jeu a été interrompu, le ballon se trouvait :

- dans la surface de réparation : la balle à terre est donnée, dans sa surface de réparation, au gardien de but de l'équipe en défense
- en dehors de la surface de réparation : la balle à terre est donnée à un joueur de l'équipe qui, aux yeux de l'arbitre, a ou aurait clairement récupéré la possession ; à défaut, la balle à terre est donnée à un joueur de l'équipe qui a touché le ballon en dernier. **La balle à terre est donnée à l'endroit où le jeu a été arrêté**

En dehors de la surface de réparation :

La balle à terre est donnée à un joueur de l'équipe qui, aux yeux de l'arbitre, a ou aurait clairement récupéré la possession, à l'endroit de l'arrêt du jeu.

En cas d'incertitude sur la possession du ballon : la balle à terre est donnée à un joueur de l'équipe qui a touché le ballon en dernier, à l'endroit de l'arrêt du jeu.

Balle à terre pour l'équipe bleue, car elle allait avoir la possession du ballon



Balle à terre pour l'équipe jaune, car il y a une incertitude sur la récupération





Loi 12

Corner

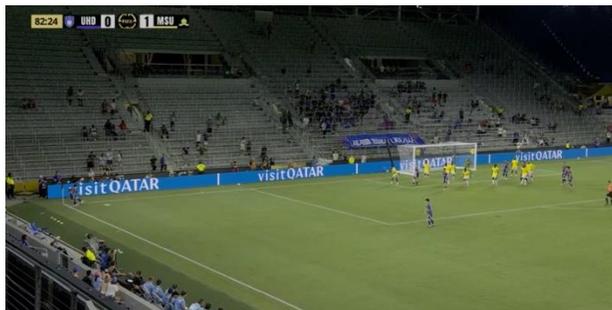
Texte de Loi

Si un gardien de but conserve le ballon à la main pendant plus **de huit secondes**, l'arbitre accorde un corner à l'équipe adverse. Le corner s'effectue **du côté le plus proche de l'endroit où se situait le gardien** au moment où l'infraction a été signalée.

Explications

L'arbitre accorde désormais un **corner** (et non plus un coup franc indirect) si un gardien de but conserve le ballon à la main pendant plus de huit secondes. Le corner s'effectue du côté le plus proche de l'endroit où se situait le gardien au moment où l'infraction a été signalée. Aucune sanction disciplinaire n'est infligée, sauf si un gardien de but commet cette infraction de manière répétée.

Vidéos





Lois 10 & 14

Doubles contacts

Texte de Loi

Le tireur touche **accidentellement** le ballon des deux pieds, que ce soit simultanément, ou que le ballon touche coup sur coup un pied / une jambe puis l'autre au moment du tir :

- si le ballon entre dans le but : **le penalty ou le tir au but doit être retiré**
- si le ballon n'entre pas dans le but : **un coup franc indirect est accordé** (sauf si l'arbitre laisse l'avantage car cela profite clairement à l'équipe en défense) ou, en cas de séance de tirs au but, le tir est inscrit comme raté.

Le tireur touche **délibérément** le ballon des deux pieds ou le touche **délibérément** une seconde fois avant qu'il n'ait été touché par un autre joueur :

- un **coup franc indirect est accordé** (sauf si l'arbitre laisse l'avantage car cela profite clairement à l'équipe en défense) ou, en cas de séance de tirs au but, le tir est inscrit comme raté.

Vidéos

